

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

**Décret scélérat et mensonger
pour 41,5 annuités de
cotisations retraite alors que
les salariés en font 36 en réel
en moyenne**

Date de mise en ligne : mercredi 24 août 2011

- Social -

Démocratie & Socialisme

Ca y est les salauds sarkozystes baissent encore plus le niveau des retraites réelles qui vont être perçues par les salariés. Ils ont publié mardi 2 août 2011 le décret qui impose "41,5" annuités pour une retraite à taux plein pour la génération née après 1955.

L'explication donnée est que l'espérance de vie augmente. Et le nombre d'annuités à cotiser devrait augmenter en conséquence (sic)

Mais l'espérance de vie est inégale et les salariés du milieu et du bas de l'échelle vivent moins longtemps. L'espérance de vie en bonne santé reste en moyenne à 63 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes. La biologie du corps humain est inchangée entre 55 et 65 ans. Entre 60 ans et 62 ans, en France, 100 000 hommes et 50 000 femmes meurent chaque année, qui n'auront plus un seul jour de retraite !

Ce décret scélérat Sarkozy-Fillon-Bertrand va surtout contre la réalité du travail : car en pratique, dans la vie réelle, licenciements et chômage des « seniors » font que la durée de cotisation baisse au lieu d'augmenter ! La moyenne des annuités cotisées à baisse vers 36 annuités. Cela fait un « gap » de 5,5 ans de décote négative. Cela se traduit par un véritable pillage des retraites pour des millions de salariés qui voudraient partir à...62 ans ! C'est purement de l'escroquerie de demander aux salariés de travailler 41,5 annuités alors qu'on sait qu'ils ne peuvent pas : qu'ils sont en moyenne de facto limités à 36 annuités !

Il y a une autre solution, juste : indexez donc le nombre d'annuités cotisées exigées sur la moyenne des annuités réellement effectuées par les salariés ! Si vous parvenez à baisser le chômage dans la vie réelle, à éviter le licenciement des seniors vers 55 ans, si vous augmentez la moyenne réelle des cotisations, de 36 vers 37, vers 38 ou 39 ou même 40 annuités, faites des décrets en conséquence ! Mais ne fixez pas des objectifs inatteignables pour l'immense majorité des salariés, sachant cyniquement que le seul résultat ne sera pas de les faire travailler plus mais de les faire gagner moins.